



Aucéa Audit S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans
8 rue Lavoisier
45140 Ingré

LOIRET INITIATIVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

LOIRET INITIATIVE
17, Boulevard de Châteaudun
45000 Orléans

Ce rapport contient 13 pages

HC /

LOIRET INITIATIVE

Siège social : 17, Boulevard de Châteaudun - 45000 Orléans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **LOIRET INITIATIVE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels et concernant la comptabilisation d'une provision pour risque devant couvrir un risque général de pertes sur prêts au-delà des provisions constituées de façon individuelle sur les créances déjà identifiées comme à risque.

2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- pour émettre l'opinion ci-dessus, nous nous sommes assurés notamment de l'application des principes comptables retenus antérieurement et plus particulièrement des règles de rattachement des produits à l'exercice comptable ;
- nous avons également effectué un rapprochement exhaustif des fonds reçus avec les conventions de financement, ressources financières de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Orléans, le 22 avril 2013

Aucéa Audit
Société de Commissariat aux comptes


Arnaud Vitte dieu
Associé

BILAN LOIRET INITIATIVE

- Année 2012 -

en euros

	Exercice 31/12/2012			Exercice 31/12/2011
	12 mois Brut	12 mois Amort.Prov.	12 mois Net	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en-cours				
Avances acomptes immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
Participations				
Créances rattachés aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 078 872,25	70 248,10	3 008 624,15	3 145 117,21
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	3 078 872,25	70 248,10	3 008 624,15	3 145 117,21
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS :				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES (3) :				
Créances clients, comptes rattachés				
Autres créances	678 600,09		678 600,09	827 950,48
Valeurs mobilières de placement (a)	16 771,25		16 771,25	524 679,55
Disponibilités (a)	1 813 616,65		1 813 616,65	297 837,84
Charges constatés d'avance				
TOTAL II	2 508 987,99		2 508 987,99	1 650 467,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL GENERAL (I + II)	5 587 860,24	70 248,10	5 517 612,14	4 795 585,08
(1) Droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à plus d'un an		

BILAN LOIRET INITIATIVE - ANNEE 2012 - en euros

	Exercice 12 mois 31/12/2012	Exercice 31/12/2011
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	2 574 540,46	2 706 788,84
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	372 951,28	58 421,63
Résultat de l'exercice	-136 844,60	-63 589,12
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports	2 470 912,61	2 064 783,00
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL I	5 281 539,75	4 766 404,35
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	38 000,00	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL II	38 000,00	
Dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 766,89	9 348,90
Dettes fiscales et sociales	14 640,94	5 184,65
Dettes sur immobilisations et compte rattachés		
Autres dettes	172 644,56	14 647,18
TOTAL III	198 052,39	29 180,73
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 517 612,14	4 795 585,08
(a) Prêts accordés et non versés (note 10 de l'annexe)	398 250,00	336 500,00
(1) Dont dettes à plus d'un an		
(1) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque		

COMPTE DE RESULTAT 2012 - LOIRET INITIATIVE

- en euros -

CHARGES D'EXPLOITATION :	2012	2011	PRODUITS D'EXPLOITATION :	2012	2011
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock			Production vendue (biens et services)		
Achats de matières et approvisionnements					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	60 051,20	86 015,79	Sous total (A)		
Impôts, taxes et versements assimilés	348,18	66,00			
Salaires et traitements	63 015,90	31 439,21	Production stockée		
Charges sociales	19 507,58	5 639,98	Production immobilisée		
Dotations aux amortissements et provisions			Ressources d'origine publique subventions expl.	92 000,00	89 687,50
Sur immobilisations			Reprise sur provisions, transferts de charges		4 395,00
Sur actif circulant			Collectes		
Pour risques et charges			Cotisations	20 630,00	16 810,00
Subventions accordées par l'association			Dons	990,00	
Autres charges	7 160,28	6 971,00	Autres produits	0,01	25,56
			Sous total (B)	113 620,01	110 918,06
TOTAL I	150 083,14	130 131,98	TOTAL (A+B) = I	113 620,01	110 918,06
CHARGES FINANCIERES :			PRODUITS FINANCIERS :		
Dotations aux amortissements et provisions	75 685,88	36 146,00	De participation		
Intérêts et charges assimilés	155 386,36	122 542,87	D'autres valeurs mobilières		
Différences négatives de charges			Autres intérêts et produits assimilés	139 115,83	115 079,95
Charges dettes sur cessions de vmp			Reprises sur provisions transferts de charges		
			Différences positives de charges		
			Produits sur cessions vmp		
TOTAL II	231 072,24	158 688,87	TOTAL II	139 115,83	115 079,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	5 672,23	766,28	Sur opérations de gestion	32,17	
Sur opération en capital			Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions			Reprises sur provisions transferts de charges		
TOTAL III	5 672,23	766,28	TOTAL III	32,17	
Impôts sur les bénéfices IV	2 785,00				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	389 612,61	289 587,13	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	252 768,01	225 998,01
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			REPORT RESSOURCES NON UTILISEES EX.ANTERIEURS		
SOLDE CRÉDITEUR - BÉNÉFICE			SOLDE DÉBITEUR - PERTE	136 844,60	63 589,12
TOTAL GÉNÉRAL	389 612,61	289 587,13	TOTAL GÉNÉRAL	389 612,61	289 587,13
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature			Contributions	188 568,00	186 991,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	16 500,00	16 500,00	Prestations en nature	16 500,00	16 500,00
Contributions	188 568,00	186 991,00	Dons en nature		
TOTAL	205 068,00	203 491,00	TOTAL	205 068,00	203 491,00

1. Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables, à l'exception du changement de méthodes précisé en faits caractéristiques,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes France Initiative.

2. Faits caractéristiques de l'exercice :

Signature le 29 février 2012 de la convention - cadre portant création du Fonds départemental de revitalisation du Loiret avenant n°2 entre la Préfecture du Loiret, la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, la Caisse des dépôts et consignations et Loiret Initiative.

Cet avenant a pour objet la définition du périmètre d'intervention de Loiret Initiative ainsi que le devenir des sommes affectées à l'outil d'avances remboursables. Pour la gestion du fonds départemental de revitalisation du Loiret, l'association Loiret Initiative sera compétente pour ce qui concerne le versement et le suivi des aides attribuées sous la forme d'avances remboursables.

Comptabilisation d'une provision complémentaire de 38 000 € (provision pour risque) au 31.12.2012, relative au risque sur prêts non couverts par la garantie OSEO.

Un taux de perte moyen a été calculé en fonction des pertes nettes des remboursements d'assurance et des reprises de provisions. Le taux de 1,32% a été appliqué à l'encours des prêts au 31.12.2012.

3. Tableau de variation des fonds associatifs :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A +B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 706 788,84	70 000,00	202 248,38	2 574 540,46
Pertes sur apports sans droit de reprise				
Réserves				
Report au nouveau	58 421,63	314 529,65		372 951,28
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 064 783,00	582 000,00	175 870,39	2 470 912,61
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	-63 589,12	-136 844,60	-63 589,12	-136 844,60
Total	4 766 404,35	829 685,05	314 529,65	5 281 559,75

Les fonds associatifs sans droit de reprise sont augmentés des fonds reçus au cours de l'exercice au titre du "fonds d'intervention financière" (article 15 des statuts), sauf convention contraire stipulant l'inscription aux fonds associatifs avec droit de reprise.

4. Résultat

Le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	Déficit	Excédent
RÉSULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	136 844,60	
Dont part du résultat de fonctionnement		1 700,03
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt	138 544,63	

Eléments pris en compte pour le calcul du résultat de gestion des prêts 2012 :

Produits :

Compte 768200	Garantie OSEO sur prêts d'honneur	84 331,26 €
Compte 768300	Produits gestion des prêts	2 768,34 €
Compte 786620	Reprise sur dépréciations prêts d'honneur	28 217,78 €

Charges :

Compte 622611	Honoraires Cabinet de recouvrement	- 2 708,36 €
Compte 627810	Commissions OSEO	- 18 289,74 €
Compte 668200	Pertes sur prêts d'honneur	- 155 386,36 €
Compte 686500	Dotation provision risque sur prêts	- 38 000,00 €
Compte 686620	Dotation dépréciation prêts d'honneur	- 37 685,88 €
Compte 672000	Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	- 1 791,67 €

Résultat gestion des prêts 2012 : 138 544,63 €

Lors de l'Assemblée Générale annuelle, le résultat sur fonds de prêt de l'exercice fera l'objet d'une affectation sur les apports, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé.

Les pertes sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

La répartition du résultat sur fonds de prêts de l'exercice sera la suivante :

Affectation quote part de résultat gestion fonds de prêts sans droit de reprise : 67 803,74 €

Affectation quote part de résultat gestion fonds de prêts avec droit de reprise : 70 740,89 €

Total affectation du résultat gestion fonds de prêts : **138 544,63 €**

5. Retraitement du Report à nouveau :

<u>Report à nouveau inscrit au 31/12/2003</u>	<u>94 210,18 €</u>
Affectation du résultat 2003 : 62 429,16 €	156 639,34 €
Affectation du résultat 2004 : 88 180,44 €	244 819,78 €
Retraitement du résultat 2004 : - 150 000 € (Régularisation subvention exploitation en fonds de prêts)	94 819,78 €
Affectation du résultat 2005 : 14 106,70 €	108 926,48 €
Affectation du résultat 2006 : 18 043,86 €	126 970,34 €
Affectation du résultat 2007 : 45 038,65 €	172 008,99 €
Affectation du résultat 2008 : 10 116,67 €	182 125,66 €
Affectation du résultat 2009 : (-31 934,56 €)	150 191,10 €
Affectation du résultat 2010 : (-81 372,06 €)	68 819,04 €
Retraitement du résultat 2010 : (-10 397,41 €)	58 421,63 €
Conséquence du changement méthode comptable	
Affectation du résultat 2011 : (-63 589,12 €)	- 5167,49 €
Quote part de résultat sur la gestion de prêt 2003 à 2011 voté en AG du 19 juin 2002 : 378 118,77 € Cette somme a été imputée en diminution des apports sans et avec droit de reprise.	
<u>Report à nouveau inscrit au 31/12/2012</u>	<u>372 951,28 €</u>

6. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde
- Au-delà de 2 échéances non honorées : 75 % du solde
- Au-delà de 1 échéance non honorée : 50 % du solde

Nous avons souhaité comptabiliser en complément de l'application de la norme France Initiative une provision de 38 000 € afin de couvrir le risque sur prêts.

7. Tableau des provisions :

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques		38 000,00		38 000,00
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations	60 780,00	37 685,88	28 217,78	70 248,10
TOTAL	60 780,00	75 685,88	28 217,78	108 248,10
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation				
Financières	60 780,00	75 685,88	28 217,78	108 248,10
Exceptionnelles				

8. Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus d' 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus d' 1an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunt obligataire				
Prêt (1)	3 078 872,25	1 176 574,23	1 902 298,02	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant				- à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				- à plus de 2 ans à l'origine				
Autres	678 600,09	678 600,09		Emprunts et dettes financières divers (2)				
Charges constatées d'avance				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 766,89	10 766,89		
				Dettes fiscales et sociales	14 640,94	14 640,94		
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	172 644,56	172 644,56		
				Produits constatés d'avances				
Total	3 757 472,34	1 855 174,32	1 902 298,02	Total	198 052,39	198 052,39		
(1) Prêts accordés et versés en cours d'exercice	983 200,00			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 188 066,53			Emprunts remboursés en cours d'exercice				

9. Informations concernant les contributions volontaires en nature :

L'association bénéficie de la mise à disposition de personnel de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Ces contributions concernant des frais de personnel sont évaluées en fonction du taux d'intervention de chaque personne. Ces contributions sont comptabilisées en charges et en produits et inscrits sous la rubrique du compte de résultat "évaluation des contributions en nature". Le montant l'année 2012 s'élève à 49 761 € contre 72 641 € pour l'année 2011.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 711 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément ainsi que 1 024 heures pour les études de faisabilité et 884 heures au titre du parrainage.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 53 €/heure donne un montant de 138 807 € contre 114 350 € pour 2011.

10. Engagements hors bilan :

Les prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément et non actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements dans l'annexe des comptes pour un montant de 398 250 €.

DETAIL DU FONDS ASSOCIATIF
En euros

A. Apport sans droit de reprise

1. Apport des fondateurs :

Organismes	2012	2011	Variation
3 M SANTE	7 622,45	7 622,45	0,00
ADEL	15 244,90	15 244,90	0,00
ALCATEL CIT	7 622,45	7 622,45	0,00
B.R.G.M	7 622,45	7 622,45	0,00
BAUDIN	7 622,45	7 622,45	0,00
C.I.P.C.	30 489,80	30 489,80	0,00
CEPEM	7 622,45	7 622,45	0,00
CHAMBRE DE COMMERCE DU LOIRET	7 622,45	7 622,45	0,00
CHRISTIAN DIOR	7 622,45	7 622,45	0,00
CONSEIL GENERAL DU LOIRET	15 244,90	15 244,90	0,00
CREDIT AGRICOLE	3 811,23	3 811,23	0,00
CREDIT MUTUEL	15 244,90	15 244,90	0,00
E.D.F.	7 622,45	7 622,45	0,00
EKYOCENTRE	7 622,45	7 622,45	0,00
I.B.M.	7 622,45	7 622,45	0,00
J. DEERE	7 622,45	7 622,45	0,00
QUELLE	7 622,45	7 622,45	0,00
S.B.O.	7 622,45	7 622,45	0,00
SANDOZ	7 622,45	7 622,45	0,00
SIMEL	7 622,45	7 622,45	0,00
SOPROGEM	15 244,90	15 244,90	0,00
THOMSON	7 622,45	7 622,45	0,00
U.P.L	7 622,45	7 622,45	0,00
VILLE D'ORLEANS	15 244,90	15 244,90	0,00
Total	240 107,20	240 107,20	0,00

2. Apport plate forme :

Organismes	2012	2011	Variation
BPVF	7 622,45	7 622,45	0,00
BRO	7 622,45	7 622,45	0,00
AGGLO	472 867,35	452 867,35	20 000,00
ETAT / DATAR	30 490,00	30 490,00	0,00
CRCA	3 048,97	3 048,97	0,00
CONSEIL REGIONAL Pays Beauce/Gâtinais-en-Pithiverais	15 244,90	15 244,90	0,00
CONSEIL REGIONAL Pays de Loire Beauce	22 867,35	22 867,35	0,00
CREDIT MUTUEL	7 500,00	7 500,00	0,00
CAISSE D'EPARGNE	30 244,90	30 244,90	0,00
CONSEIL REGIONAL Pays Giennois	15 244,90	15 244,90	0,00
CONSEIL REGIONAL Pays Loiret Sologne Val Sud	15 244,90	15 244,90	0,00
CONSEIL REGIONAL Pays Forêt d'Orléans Val de Loire	45 734,72	45 734,72	0,00
AGGLOMERATION DE MONTARGIS	15 000,00	15 000,00	0,00
CONSEIL GENERAL	530 000,00	480 000,00	50 000,00
FEDER	1 317 948,75	1 317 948,75	0,00
Affectation quote part de résultat gestion des pertes sur prêts de 2003 à 2010	-166 553,07	0,00	-166 553,07
Affectation quote part de résultat gestion des pertes sur prêts 2011	-35 695,31	0,00	-35 695,31
Total	2 334 433,26	2 466 681,64	-132 248,38

B. Apport avec droit de reprise :

Organismes	2012	2011	Variation
CDC	745 500,00	745 500,00	0,00
CONSEIL REGIONAL	1 185 000,00	1 085 000,00	100 000,00
CCI DU LOIRET	100 000,00	100 000,00	0,00
CONSEIL GENERAL	104 283,00	104 283,00	0,00
CAISSE D'EPARGNE	30 000,00	30 000,00	0,00
FEDER	482 000,00	0,00	482 000,00
Affectation quote part de résultat gestion des pertes sur prêts de 2003 à 2010	-145 990,94	0,00	-145 990,94
Affectation quote part de résultat gestion des pertes sur prêts 2011	-29 879,45	0,00	-29 879,45
Total	2 470 912,61	2 064 783,00	406 129,61

C. Total des apports avec et sans droit de reprise :

Total	5 045 453,07	4 771 571,84	273 881,23
--------------	---------------------	---------------------	-------------------



Aucéa Audit S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans
8, rue Lavoisier
45140 Ingré

LOIRET INITIATIVE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

LOIRET INITIATIVE
17, Boulevard de Châteaudun
45000 Orléans

Ce rapport contient 3 pages

HC/

LOIRET INITIATIVE

Siège social : 17, Boulevard de Châteaudun - 45000 Orléans

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conformément aux dispositions légales, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition

Personne concernée : Monsieur Yves Broussoux, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Nature et objet : Il a été conclu entre votre association et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret le 15 décembre 2009, une convention de mise à disposition de moyens humains et logistiques.

Cette convention intègre une mise à disposition gratuite et une participation financière aux frais de personnel engagés par la CCI du Loiret.

Modalités : Au titre de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2012, aucune charge n'a été enregistrée.

Orléans, le 22 avril 2013

Aucéa Audit
Société de Commissariat aux comptes

Arnaud Villedieu
Associé

